

Le 28 avril 2006

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR EN CHEF DE L'EAU POTABLE DE L'ONTARIO

L'inspecteur en chef de l'eau potable de l'Ontario, Jim Smith, a remis son premier rapport annuel à la ministre de l'Environnement, Laurel Broten. Le rapport se fonde sur les données du rapport d'étape publié en mai 2005. Il renseigne sur la qualité de l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable de l'Ontario et sur le programme d'inspection des réseaux résidentiels municipaux et des laboratoires d'analyse. Les données portent sur la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Les résultats principaux de 2004-2005 sont les suivants :

- 99,74 pour cent des analyses de l'eau distribuée par les réseaux résidentiels municipaux répondaient aux normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario. Plus de 850 000 analyses des paramètres microbiologiques et chimiques ont été effectuées.
- 99,06 pour cent des analyses de l'eau distribuée par les réseaux desservant des établissements désignés, comme les écoles, les établissements de soins de santé et les camps de vacances pour enfants, répondaient aux normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario. Plus de 160 000 analyses des paramètres microbiologiques et chimiques ont été effectuées.
- 99,41 pour cent des analyses de l'eau distribuée par les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux répondaient aux normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario. Ces réseaux desservent des lotissements privés, des ensembles de condominium et de maisons en rangée, des immeubles d'appartements, des parcs de maisons mobiles ainsi que des lotissements de chalets et de parcs pour caravanes ouverts toute l'année. Plus de 62 000 analyses des paramètres microbiologiques et chimiques ont été effectuées.
- 100 pour cent des laboratoires agréés d'analyse de l'eau potable de l'Ontario ont fait l'objet au moins d'une inspection programmée et d'une inspection non annoncée.

Inspections des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Les représentants du ministère ont inspecté 729 réseaux résidentiels municipaux. L'inspection a vérifié la conformité à plus de 130 exigences réglementaires de l'ensemble des réseaux d'eau potable. Soixante-sept réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont reçu des arrêtés.

Le fait de recevoir un arrêté ne signifie pas nécessairement que l'eau est insalubre. Un arrêté peut exiger de corriger une situation qui ne menace pas directement la santé du public – comme des procédures administratives.

Par ailleurs, le rapport propose une méthode d'évaluation des résultats d'inspection des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux permettant de comparer leur rendement actuel à leur rendement futur. L'inspecteur en chef de l'eau potable consultera les municipalités et d'autres intervenants au sujet de cette méthode d'évaluation des résultats d'inspection.

Plus de 82 pour cent des Ontariens et Ontariennes reçoivent leur eau potable d'un réseau d'eau potable résidentiel municipal.

On peut consulter le rapport de l'inspecteur en chef de l'eau potable à www.ene.gov.on.ca/envision/techdocs/index-fr.htm#drinkingwater.

-30-

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca